

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du MARDI 2 MARS 2010, 20h.

PROCES-VERBAL

Le mardi 2 mars 2010, à 20 heures, sur la convocation de sa Présidente, l'Amicale Laïque de Château-Thébaud s'est réunie en assemblée générale extraordinaire, salle de la Maine à Château-Thébaud, avec à l'ordre du jour :

- le rapport financier de l'exercice du 16/09/09 au 31/12/2009,
- le budget prévisionnel de l'année 2010.

Etaient présents : E. BOULIGAND, S. CHOLOT, A. CORMIER, T. DUGUE, N. EVIN, J. FUSELIER, G. GOURDON, F. SIMON, M. MERLET, P. GION, P. OLLIVIER, C. OLLIVIER, J.M. RADIGOIS, D. TOUBLANC, Y. TOUBLANC, A. C. RENAUDIN

Madame la Présidente a constaté que le quorum n'était pas atteint et que l'assemblée générale extraordinaire ne pouvait pas valablement délibérer et procéder à un vote.

Elle a informé les personnes présentes que faute de quorum, le vote sur le rapport financier et le budget prévisionnel aurait lieu lors de l'assemblée générale convoquée pour le même jour à 22 heures et elle a levé la séance à 20 heures vingt minutes.

Vu, la Présidente,

Françoise SIMON

le secrétaire,

Michel MERLET

ASSEMBLEE GENERALE du MARDI 2 MARS 2010, 22 heures.

PROCES-VERBAL

Le mardi 2 mars 2010, à 22 heures, sur la convocation de sa Présidente, l'Amicale Laïque de Château-Thébaud s'est réunie en Assemblée Générale ordinaire, salle de la Maine à Château-Thébaud, avec à l'ordre du jour :

- **le rapport financier de l'exercice du 16/09/09 au 31/12/2009,**
- **le budget prévisionnel de l'année 2010**

afin d'aligner l'exercice comptable sur l'année civile.

Etaient présents : E. BOULIGAND, S. CHOLOT, A. CORMIER, T. DUGUE, N. EVIN, J. FUSELIER, G. GOURDON, F. SIMON, M. MERLET, P. GION, P. OLLIVIER, C. OLLIVIER, J.M. RADIGOIS, D. TOUBLANC, Y. TOUBLANC, A. C. RENAUDIN, A. CARLOTTI, D. HERBRETEAU, C. MORICEAU, Y. ROUTIER, R. FARGES, M. PENISSON

Etaient excusés : L. DEGOSSE, E. JUTON, J.M. ROBUCHON

Madame la Présidente a rappelé que cette Assemblée Générale faisait suite à l'Assemblée Générale extraordinaire du même jour qui n'avait pu valablement délibérer faute de quorum ; elle a constaté que cette nouvelle Assemblée Générale pouvait régulièrement se tenir et a donné la parole à J.M. RADIGOIS, trésorier de l'Amicale Laïque ;

J.M. RADIGOIS a présenté le rapport financier de l'exercice du 16 septembre 2009 au 31 décembre 2009 ; il a précisé que les comptes ont été contrôlés le 2 février 2010 par C. PAQUER et P. JANNETEAU, contrôleurs. Le compte de résultat fait apparaître un solde positif de 27 119,56 € (chiffre élevé puisque les cotisations ont été encaissées en septembre/octobre 2009 mais peu de dépenses engagées jusqu'au 31 décembre). Seule la section Canoë-Kayak qui fonctionne déjà en année civile a un résultat d'exercice complet)

Après discussion, **le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée générale et approuvé à l'unanimité des membres présents. L'assemblée générale donne quitus au trésorier pour sa gestion** et Madame la Présidente lui adresse ses remerciements au nom de tous les membres présents.

Le trésorier présente ensuite le **budget prévisionnel** arrêté à 113 800 € pour l'année 2010.

Soumis au vote de l'assemblée générale, le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée générale est levée par la Présidente à 22 heures quinze minutes.

Vu, la Présidente,

le secrétaire,

Françoise SIMON

Michel MERLET